



# Conserver tout ou une partie de l'excédent non dépensé d'une subvention

Actualité législative publié le **05/07/2021**, vu **437 fois**, Auteur : [Redada](#)

**La proposition de loi (PPL) visant à améliorer la trésorerie des associations vient d'être votée ce jeudi 24 juin 2021**

Dans le but de l'aider à renforcer ses fonds propres, une association ou une fondation qui reçoit une subvention d'une autorité publique pourra en conserver tout ou partie de l'excédent n'ayant pas été intégralement consommée, si la convention qui lie l'organisme sans but lucratif bénéficiaire et l'autorité publique qui accorde la subvention en prévoit les conditions.

Par ailleurs, l'autorité publique devra procéder au versement de la subvention dans le délai de soixante jours à compter de la date de la notification de la décision portant attribution de la subvention à moins que l'autorité administrative, le cas échéant sous forme de convention, n'ait arrêté d'autres dates de versements ou n'ait soumis le versement à la survenance d'un événement déterminé (cf, Loi n° 2000-321 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations, art. 10 alinéa 4, nouvelle rédaction).

Source : [francegenerosites.fr](http://francegenerosites.fr)

Pour plus d'infos : [Quelles sont les obligations d'une association subventionnée ?](#)

Voir aussi le guide : [Obtenir une subvention publique](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Guide pratique de l'association](#)
- [Obtenir une subvention publique](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser une buvette](#)
- [Rémunérer un dirigeant d'association](#)
- [Rembourser les frais d'un bénévole](#)
- [Réussir la création d'une association](#)
- [Réussir l'assemblée générale de son association](#)
  
- [Comment différencier une subvention d'un marché public ?](#)
- [Toutes les associations ont-elles droit à subvention ?](#)
- [Comment obtenir une subvention pour son association ?](#)

- Demande de subvention : réaliser un budget prévisionnel
- Comment réaliser une lettre de demande de subvention ?
- Une association peut-elle se voir refuser une subvention ?
- De quels subventions et financements les associations sportives peuvent-elles bénéficier ?
- Les associations sont-elles soumises au Code des marchés publics ?